

DACP

REF : DACP2014059

Signataire : MC/ED/PSL

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2015-2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Chaque année, les interventions d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie des bâtiments municipaux, effectuées dans le but de les conserver dans les conditions de sécurité et de rendement optimum, nécessitent la passation d'un contrat.

Le marché actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre prochain, aussi est-il nécessaire de lancer une nouvelle procédure en vue de satisfaire les besoins inhérents pour la période couvrant les années 2015 à 2018.

Dans ces conditions, il y a lieu de lancer un nouveau marché sur appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (ne comprenant ni lot, ni tranche). Outre la maintenance corrective en cas de panne des appareils, ce marché intègre aujourd'hui la maintenance préventive systématique et conditionnelle des équipements, afin d'optimiser les conditions économiques d'entretien et de maintenance en réduisant les coûts de gestion.

Ce marché sera passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis sera renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

La maintenance préventive systématique et la maintenance préventive conditionnelle consistent en la mise en œuvre de visites et interventions de maintenance régulière (deux visites annuelles) dans le but de réduire les risques de pannes et de maintenir dans le temps les performances des matériels à un niveau proche de celui des performances initiales (vérifications, réglages, suivis d'un essai de la machine, remplacement des pièces d'usure).

Les interventions effectuées au titre de la maintenance préventive conditionnelle et qui résultent notamment des constatations faites lors des visites systématiques ont pour objet la remise en état de fonctionnement correct des matériels.

La maintenance corrective a, quant à elle, pour objet, la remise en état de fonctionnement des matériels ou équipements à la suite d'une défaillance (installation, dépannage pour pannes diverses, remplacement de toutes pièces défectueuses).

En conséquence, le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Seuil minimum : 50 000 € HT Seuil maximum : 150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel fixé au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Les dépenses en résultant, seront imputées au budget communal sur les lignes 2188, 2313, 6156 et 61558, 61522 de différents codes fonctionnels.

Pour rappel le montant des crédits consommés :

- en 2011 est de 44 432.55 € HT soit 53 141.33 € TTC
- en 2012 est de 90 198.98 € HT soit 107 877.98 € TTC
- en 2013 est de 68 566.51 € HT soit 82 005.55 € TTC
- en 2014 est de 70 394.80 € HT soit 84 473.76 € TTC

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de marché relatif à l'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2015-2018 et autoriser à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOU Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014059

Signataire : MC/ED/PSL

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2015-2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché,

Vu les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Considérant que le marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie actuellement en cours arrive à échéance au 31 décembre 2014,

Considérant qu'il y a lieu de le renouveler pour les quatre années à venir afin de continuer à assurer les prestations inhérentes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché relatif à l'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Seuil minimum : 50 000 € HT Seuil maximum : 150 000 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

